

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mai 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 Mai 2016 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Didier VUILLAUME, Maire.

PRESENTS: Mr. Didier VUILLAUME. Mr. Jean FREYRI. Mme Martine JUPY. Mme Jacqueline KIEFFER. Mme Martine DRILLON. Mr Jean-Jacques HUGUENOT. Mr Laurent PICHOT. Mme Corinne LETERRIER. Mr Benoit MERCIER. Mr Jean-Marc BEZARD. Mr Arnaud LELACHE.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Monique HARTWICH ayant donné pouvoir à Mr Didier VUILLAUME. Mr Rémi CURÉ ayant donné pouvoir à Mr Jean FREYRI.

ABSENTES EXCUSEES : Mme Aurore LEFEVRE. Mme Nora SI BACHIR

SECRETAIRE : Mme Martine JUPY

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1° - POINT SUR L'ECOLE MATERNELLE

Mr le Maire rapporte au Conseil Municipal les points évoqués lors de la réunion publique du 13 Mai dernier tenue en collaboration avec le Président du R.P.I.

- Inquiétude des parents
- Enseignants mis en congés à titre conservatoire
- Des enseignants remplaçants assureront les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire
- Mise en place de psychologue scolaire pour les enfants et les parents

2° - DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Le Maire informe que suite à quelques remarques de mise en forme du budget unique 2016 émanant du Trésorier municipal, il convient de prendre en compte les rectifications suivantes :

1° - à la page 5 du budget, dans la rubrique « dépenses d'investissement au chapitre 16, dans la colonne «propositions nouvelle », il convient de lire la somme de 153 800 €. Le total des dépenses d'investissement cumulées, il convient par conséquent de lire la somme de 691 069.84 € au lieu de 537 269.84 €

Par Ailleurs, l'affectation du résultat est incorrecte. Compte tenu des restes à réaliser mentionnés dans votre budget, le calcul de financement est le suivant :

- Résultat de clôture de l'exercice 2015 =	- 190 488.56 €
- Restes à réaliser dépenses d'investissement =	- 99 233.00 €
- Reste à réaliser recettes d'investissement =	- 104 000.00 €
- Soit un besoin de financement de	185 721.86 €

2° - sur la ligne « affectation du résultat » lire :

- Affectation au compte 1068	185 721.56 €
- Report en ligne 002 (recette de fonctionnement)	180 200.33 €

Il faut donc prévoir :

Une augmentation des crédits en recette d'investissement au compte 1068 de 171 651.72 €

Une réduction des crédits portés en recette de fonctionnement en ligne 002 de 185 721.56 €

3° - Le compte 73923 n'étant pas un compte de recette mais uniquement de dépense, il convient de supprimer ce compte en recettes de fonctionnement et de prévoir les crédits de 40 044 € au compte 73111.

4° - Enfin, il convient de rectifier certains intitulés de compte comme suit :

Compte 61523 : lire 615231 pour 20 000 € et 615232 pour 21 490.89 €, Compte 65748 : lire 6574, Compte 628 : lire 6281, Compte 64118 : lire 6411, Compte 6554 : lire 65548, Compte 616 : lire 6161, Compte 618 : lire 6188, Compte 668 : lire 6688, Compte 61522 : lire 615221

En ce qui concerne cette modification, nous tenons à préciser que nous avons respecté les consignes qui nous avaient été imposées par Délibération modificative l'année précédente.

3° - PROJETS EN COURS

a) City Parc

La subvention F.E.R. auprès du Conseil Départemental nous a été accordée.

L'appel d'offres est en cours, les dossiers devront être remis au plus tard le 24 Juin prochain à midi.

La commission d'ouverture des plis est composée comme suit :

- Mr Jean FREYRI
- Mme Martine JUPY
- Mr Jean-Marc BEZARD
- Mr Laurent PICHOT

b) Eglise

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des parements intérieurs, des boiseries et de la restauration d'un tableau à l'église qui a fait l'objet d'une convention avec la Fondation du Patrimoine.

Ce projet, d'un montant de 94 157.78 € H.T. pour une première tranche réalisée en 2016/2017 financé en partie par une souscription publique pourrait également bénéficier d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DONNE un avis FAVORABLE à la réalisation de ce projet,
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la RESERVE PARLEMENTAIRE
- AUTORISE le MAIRE à signer tout document relatif à cette affaire

Le Maire s'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de subvention

c) Liaison douce

Les travaux de réalisation du passage sur le Rû de la Bécotte et l'aménagement des chemins piétonniers reliant le chemin de la Charbonnière à l'école seront réalisés par la Commune en direct avec l'aide d'un bénévole qui se propose pour réaliser la passerelle.

d) Voyage à VERDUN

Il est prévu le 17 Septembre prochain une visite à VERDUN, comprenant le bus, visite sur place et repas de midi pour la somme de 53 € (maximum de 50 participants). Il est réalisé en partenariat avec les anciens combattants.

4°- QUESTIONS DIVERSES

a) Vente maison LEMOINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une maison en vente rue du Tarcq. Cette maison pourrait être rachetée par la Commune et servir, une fois remise en état, aux associations de la Commune.

La commission bâtiment prendra contact avec l'Agence chargée de la vente pour la visiter et donnera son avis, pour ou contre l'acquisition.

b) Le Maire fait part d'une lettre qu'il a reçue du Conseil Départemental de Seine et Marne qui précise que contrairement à ce qu'il avait annoncé précédemment, le cout annuel de la carte de transport scolaire pour le R.P.I. sera ramené à 50 €.

c) Monsieur le Maire fait lecture de deux lettres qu'il a reçues, l'une de Mme Denise BEAUDOIN et l'autre de Mr Robert DOULET. Il recevra Mr Robert DOULET pour lui fournir des explications de vive voix, et répondra par écrit à Mme Denise BEAUDOIN.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,

Mr Didier VUILLAUME